

Accueil Collectif de Mineurs Règlement intérieur

L'accueil de loisirs "Les Filous" accueille des enfants pour un temps de vacances et de loisirs, sans hébergement durant les vacances de printemps, le mois de juillet et les vacances d'automne, ainsi que tous les mercredis après-midi durant le temps scolaire. Les enfants doivent être âgés de 3 à 13 ans.

Subventionné par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, le centre est géré par l'association ADAPTE 95 (agrément Jeunesse & Sports 95-2007 JEP 041, n° d'organisateur : 095ORG0328).

L'organisation et le fonctionnement de l'équipe pédagogique sont soumis à la législation du ministère dont ils dépendent : à savoir le ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports et par délégation la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 95 (DDCS 95). Elle est aussi soumise à une convention avec la CAF du Val d'Oise.

Les enfants sont accueillis sur la structure :

- A la journée de 8h00 à 18h00 durant les vacances scolaires. En complément un accueil étendu est proposé de 7h30 à 8h00 et de 18h00 à 18h30 sur inscription ;
- A la demi-journée les mercredis après-midi en période scolaire de 12h30 à 19h00 si l'enfant est inscrit à la restauration ou de 13h30 à 19h.

INSCRIPTIONS

Pour inscrire vos enfants, deux documents sont à remplir :

- La fiche de renseignements administratifs et sanitaires de liaison (une fois par année civile) est à compléter et à transmettre lors de la première inscription de l'année en cours. **Toute information complémentaire concernant la santé ou le suivi sanitaire de votre enfant survenue après avoir donné la fiche de renseignements devra être transmise à la direction du centre.**

Afin de garantir le meilleur accueil possible de tous les enfants, tout problème ou trouble de la santé nécessitant un traitement ou une attention particulière devront être signalés avant inscription par téléphone ou par mail auprès d'ADAPTE 95. Selon le degré d'accueil spécifique lié au trouble de la santé de l'enfant, ADAPTE 95 pourra proposer un Protocole d'Accueil Individualisé - PAI.

Pour le confort et la sécurité de l'enfant, toutes les rubriques de la fiche sont à renseigner.

Le bulletin d'inscription est à renseigner et à transmettre à ADAPTE 95, accompagné du paiement correspondant au nombre de jours d'inscription :

- à chaque nouvelle session de fonctionnement pour les vacances scolaires (au plus tard 3 semaines avant le début des vacances. A moins de 3 semaines, les enfants seront acceptés en fonction des effectifs et des places disponibles) ;
- Au plus tard le 15 du mois pour les mercredis du mois suivant (ex : avant le 15 septembre pour les mercredis d'octobre ...). Dépassé ce délai, les enfants seront acceptés en fonction des effectifs et des places disponibles.

Le bulletin précise les dates auxquelles vous souhaitez inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs et à l'accueil étendu. Il permet de calculer votre coût de participation. Il nous permet également d'ajuster le nombre d'animateurs nécessaire à l'encadrement, de réserver et de préparer les activités mises en place ainsi que les commandes de repas et de goûters.

Il est important de respecter les délais de réservation afin de permettre à l'équipe de préparer au mieux les projets d'animation et de confirmer les commandes de repas.

Il serait souhaitable que l'enfant soit inscrit par « bloc » d'une semaine durant les vacances scolaires, dans la mesure où les activités s'inscrivent dans un projet suivi.

En tout état de cause, les inscriptions ne pourront être inférieures à trois jours (consécutifs ou non) sur une même période de vacances scolaires.

Les tarifs sont précisés dans le bulletin d'inscription. Le paiement sera demandé à l'inscription sans possibilité de remboursement si désistement sans justificatif médical.

Attention, toute annulation faite à moins de 15 jours avant la période concernée ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement (sauf pour raison médicale).

Toute annulation pour raison médicale devra être faite uniquement auprès d'ADAPTE 95 par courrier, par mail : adapte@adapte95.org - ou par fax et devra être justifié par un certificat médical. Seule la première journée d'absence sera facturée.

Tout retard des parents (ou personne chargée de récupérer l'enfant) après 19h les mercredis et 18h durant les vacances scolaires (ou 18h30 pour les enfants étant inscrits à l'accueil étendu) sera facturé 5€ par tranche de 15 minutes de retard.

CONDITIONS D'ACCUEIL

Tout enfant arrivant ou partant de la structure sera accueilli individuellement et fera l'objet d'une annotation dans le registre des présences journalières de la part d'un des membres de l'équipe (*heure d'arrivée – heure de départ*).

- Lors de l'arrivée de l'enfant sur le centre, les parents (*ou les enfants*) doivent s'assurer qu'un membre de l'équipe d'animation est présent et disponible pour prendre en charge l'enfant.
- Lors du départ de l'enfant le registre des présences journalières est à signer par la personne venant chercher l'enfant.

Lors des différentes manifestations organisées par le centre avec les parents, la surveillance et la responsabilité des enfants revient aux parents. Les animateurs assurent l'organisation générale.

Horaires : L'accueil de loisirs est ouvert de 8h00 à 18h00. Toutefois un accueil étendu est proposé sur inscription préalable de 7h30 à 8h00 et de 18h00 à 18h30. Les horaires sont de 12h30 à 19h00 les mercredis.

Les activités « dirigées » débutent vers 9h00 pour s'arrêter vers 17h00. Si pour le confort de l'enfant et en dehors des jours de sortie, celui-ci était amené à arriver plus tard que 9h00, vous devrez en informer l'équipe par téléphone directement sur le centre au plus tôt et avant 9h00. Les mercredis, l'accueil de votre enfant est possible de 13h30 à 14h00 si l'enfant ne mange pas à la cantine.

Les repas sont obligatoirement pris en charge par l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires.

Soins spécifiques : aucun traitement ne sera délivré sans ordonnance en cours de validité. Toute allergie est à signaler. En cas de pathologie particulière, les parents doivent laisser toutes les instructions nécessaires à la Direction du Centre. (*cf. fiche de renseignements*)

Assurance : Tout enfant accueilli au centre doit justifier d'une assurance responsabilité civile lors de son inscription (*photocopie de l'attestation à joindre impérativement au dossier*).

Comportement : Les animateurs et intervenants sont présents afin d'assurer la sécurité de votre enfant et proposer un moment ludique et éducatif par le biais d'activités variées. Tout comportement ou attitude de votre enfant entraînant un manque de respect avéré et récurrent envers le personnel ou les autres enfants, sa mise en danger ou celle d'autrui, pourra faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive. Aucun remboursement des frais engagés ne sera fait par ADAPTE 95 durant la période concernée.

ACTIVITES

Un planning est préparé par l'équipe et peut vous être envoyé sur simple demande en l'indiquant sur la fiche de renseignements. Vous pouvez également le consulter sur le site internet d'ADAPTE 95 – www.adapte95.org, de la communauté de communes Vexin Val de Seine – www.vexinvaldeseine.fr, ou celui de votre commune.

Le planning d'activité est adaptable suivant les conditions météorologiques, ou si un incident survenait (*désistement d'un partenaire, révision des effectifs, ...*).

Veillez à ce que votre enfant porte des vêtements marqués à son nom, adaptés aux activités prévues (*confortables, salissables, ...*) et à la météo du jour.

Soirées exceptionnelles : Il se peut que l'équipe des FILOUS propose une soirée ou une nuit au centre. Les enfants y participant devront apporter leur duvet. Il est évident que seule une « toilette de chat » pourra être faite ces jours là.

Départ des enfants : hors des horaires réguliers, un enfant ne peut quitter le centre que contre remise d'une autorisation parentale et en compagnie d'une personne expressément nommée par les parents. Dès lors que l'enfant est ainsi récupéré, il n'est plus sous la responsabilité d'ADAPTE 95.

Pour tout renseignement : **ADAPTE 95** ☎ : **01.30.31.13.22 ou 01.30.31.13.23** Fax : **01.30.31.54.66**

mail : adapte@adapte95.org ☎ : **06 08 26 63 42 - 4 rue Berthelot 95300 PONTOISE**

Aux jours et heures de fonctionnement : **Accueil de Loisirs de Villers en Arthies** ☎ **01 34 78 27 94**

Salle municipale – Route de Vétheuil (à côté de la Mairie)

Je soussigné, _____ responsable légal de l'enfant _____, reconnais avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs "Les Filous".

Date

Signature